

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS.  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
PARIS :  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES :  
A PARIS :  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Taillbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

11 Avril 1878.

## TERREUR, LASSITUDE, DÉSUNION ABSTENTION.

Voilà bien les quatre mots qui résument la situation électorale et qui expliquent le nouvel échec subi par les conservateurs dans la journée du 7 avril.

La TERREUR a supprimé la liberté des électeurs, et les proconsuls, envoyés dans les provinces sous prétexte d'enquête, mais principalement pour exercer la plus haute pression électorale, la pression directe des souverains républicains, la pression menaçante des inquisiteurs omnipotents, la pression des promesses des dictateurs, tenant dans leurs mains la feuille des bénéfices et des révolutions.

Comme les anciens représentants du peuple, en 93, ces proconsuls se sont présentés au nom de la nouvelle Convention dans les principales circonscriptions condamnées à subir de nouvelles élections, et ils ont partout sur leur passage travaillé à démontrer que le seul pouvoir existant désormais en France était celui de la Chambre des députés.

Préfets, sous-préfets, maires, fonctionnaires, employés de tous grades, ont été forcés de prêter leur concours à ces proconsuls, et de nombreux électeurs, intimidés ou lassés, ont assuré par leur vote ou par leur abstention l'élection des candidats protégés par les représentants du Comité de Salut public.

La LASSITUDE est la seconde cause qui a donné la majorité aux candidats battus dans les dernières élections.

Les électeurs sont fatigués d'être sans cesse livrés aux agitations électorales, de perdre leur temps à donner des votes que le caprice ou la tyrannie de la Convention moderne annule arbitrairement.

Ils ne veulent pas être dérangés sans cesse inutilement de leurs travaux, pour voir contester leurs droits électoraux et s'affirmer les ressentiments des puissants du jour et de leurs auxiliaires dans les villes et dans les campagnes.

La DÉSUNION des conservateurs a produit dans l'esprit des électeurs l'incertitude, le découragement, l'hésitation.

Au milieu des divisions beaucoup trop tranchées d'opinions, les électeurs ne savent plus distinguer de quel côté, dans quel parti, se trouvent la vérité et les espérances motivées ; ils craignent de se compromettre pour un lendemain incertain, et ils s'abstiennent ou se résignent à donner leur voix aux candidats du parti triomphant.

L'ABSTENTION est la conséquence la plus naturelle des trois autres causes qui ont dominé et entraîné les votes du 7 avril.

Voici quelques exemples du progrès des abstentions :

En Vendée, à La Roche-sur-Yon, au lieu de 17,700 votants du 14 octobre, il ne s'en est présenté que 9,924 au 7 avril.

Dans la Drôme, à Nyons, au lieu de 9,455, ce n'est plus que 5,800.

Dans le Vaucluse, à Carpentras, au lieu de 14,200 votants, ce n'est plus que 7,438 au 7 avril. Dans l'arrondissement d' Apt, il

n'y a plus que 8,688 votants sur 17,644 électeurs inscrits.

En somme, les républicains n'ont obtenu que 123,000 voix sur 270,000 électeurs convoqués. Par conséquent, 147,000 électeurs ont voté pour les conservateurs ou se sont abstenus, et l'on sait que presque toutes les abstentions appartiennent aux conservateurs. Il est si facile de trouver des prétextes pour s'abstenir.

Les électeurs républicains ne s'abstiennent point parce qu'ils sont généralement plus ardents que les conservateurs pour le triomphe de leurs opinions et de leurs candidats, et qu'ils redoutent le mécontentement des dépositaires de l'autorité, y compris le garde champêtre, et les reproches de leurs coreligionnaires.

Mais comment demander aux habitants des campagnes, à des citadins indécis ou indifférents, de braver les victorieux et de se compromettre avec l'un des trois partis vaincus par leur désunion ?

C'est engager plus ou moins leur avenir, les intérêts de leur famille avec trois éventualités sur quatre, en votant pour une solution qui ne se réalisera jamais.

Si les trois partis conservateurs avaient su maintenir l'union et prendre les moyens de soutenir leurs candidats, la situation eût été bien différente.

L'UNION DES CONSERVATEURS représente pour les électeurs un seul parti contre la Révolution. En votant pour des candidats présentés, appuyés par cette union, les électeurs ne craignent ni de se tromper, ni de se compromettre au milieu des trois partis, et ils étaient certains qu'ils n'auraient d'autres adversaires en cas de lutte ou d'échec que le parti républicain.

Les conservateurs ont certainement le droit d'être inquiets de la désertion des électeurs qui avaient jusqu'à présent voté pour eux. Mais, bien loin d'exagérer les causes de découragement qu'ils trouvent dans ce revirement, il faut y puiser de nouveaux motifs de lutter contre la Révolution menaçante, et profiter des conseils que donne à leur patriotisme ces tristes résultats de leur désunion.

Combien de fois déjà, dans le passé, nous avons vu la Révolution triomphante ! combien de fois déjà la France a subi une République tout au moins aussi despotique, aussi exclusive ! combien de fois des acclamations et des espérances ardentes ont salué l'établissement de la République, et tout à coup, sous l'empire des désillusions que la République a données, qu'elle donnera toujours en France, un revirement complet s'est produit, et c'est avec le même enthousiasme, une plus complète majorité que la France a choisi un gouvernement plus conforme à ses mœurs, à ses besoins, plus utile à sa prospérité et à sa grandeur parmi les nations.

Lorsqu'il est bien démontré qu'une grande partie des adhérents à la République n'ont renoncé au gouvernement monarchique que par suite de la division des partis, pourquoi ne pas réaliser cette union, pour ne pas être prêt à sauver la France des excès, des catastrophes et des ruines que lui prépare la Révolution ?

Nul ne peut connaître les décrets de la Providence, nul ne peut prévoir dans ce pays la date des changements de gouvernement ; mais il n'est que trop certain que ce n'est pas, jusqu'à présent, avec la République que la France a jamais fait un long bail.

Un jour viendra où la France, fatiguée de nouveau des déceptions et des misères et des

agitations de l'état républicain, appellera de tous ses vœux le rétablissement d'une Constitution monarchique héréditaire ou élective. A moins de vouloir compter pour cette œuvre de salut sur un pronunciamiento militaire, il faut pouvoir être alors en mesure de poser aux électeurs deux questions à résoudre :

Premièrement, le choix entre la République et la Monarchie ;

Deuxièmement, le choix entre la Royauté ou l'Empire.

Pour être en mesure de poser au pays loyalement ces deux questions avec un résultat certain contre la Révolution, il faut à tout prix reconstituer l'UNION DES CONSERVATEURS.

Et ce n'est pas après l'invasion, ce n'est pas le jour même de la bataille qu'il faut réunir ses forces, qu'il faut se préparer à résister et à vaincre.

Ni le Sénat, ni le Maréchal-Président ne sauveront le pays de la CONVENTION, des catastrophes et des excès qu'elle entraînerait à sa suite si l'union ou l'alliance des conservateurs ne leur donne pas l'encouragement, l'appui, la force qui leur sont nécessaires pour sauver la France d'une nouvelle Révolution, bien autrement funeste que celle du 13 décembre.

L'organisation de la défense sociale, demande du courage, de la persévérance, une habile stratégie.

La force et le succès dépendent de l'union des conservateurs.

C'est par conséquent cette union que réclament le patriotisme et la sagesse.

ADRIEN DE LA VALETTE.

(Assemblée nationale.)

## Chronique générale.

Le Journal officiel publie des décrets convoquant, pour le 5 mai, les collèges électoraux de la 2<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Caen, de la 4<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Périgueux, de l'arrondissement de Quimper, de la 1<sup>re</sup> circonscription de l'arrondissement d'Avranches, des arrondissements de Muret, de Montmédy et d'Avignon, à l'effet d'élire un député.

Le Parlement anglais a consacré une séance solennelle à la politique du ministère relativement à la question d'Orient. Dans un long discours très-étudié, le premier ministre, lord Beaconsfield, après avoir rappelé toutes les négociations qui se sont engagées depuis l'origine du conflit oriental, démontre que le cabinet de Saint-James ne s'est jamais départi de ce principe que tout traité intervenu entre les belligérants devait être soumis à la ratification de l'Europe. Il s'attache ensuite à prouver que tout le traité de San-Stefano, sauf les articles techniques, est une abrogation des traités de 1856 et de 1874 ; qu'il ferait de la mer Noire un lac russe comme la mer Caspienne ; que la question de la Bessarabie implique la question de la navigation du Danube ; que ce traité, s'il recevait son exécution, porterait atteinte, non-seulement au commerce anglais avec la Perse, mais aussi à la libre navigation des détroits, parce qu'il ferait de la Turquie une vassale de la Russie.

En finissant, le noble lord a proposé une adresse de remerciements à la Reine en ré-

ponse à son Message. Après plusieurs discours des lords Granville, Derby, Cairns, Carnarvon, Houghton, d'Argyll, Salisbury, Kimberley, Straithairn, Deuman et autres, cette adresse à la Reine a été adoptée à l'unanimité.

Bel exemple à suivre par les parlementaires de tous les pays ! En Angleterre, on le voit par ce vote unanime, tous les dissentiments politiques s'effacent devant un intérêt patriotique.

Malgré le courant de nouvelles pacifiques qui a traversé tous les cercles politiques, nous nous refusons à croire que l'intervention active du prince de Bismark puisse être interprétée dans le sens d'un apaisement et d'un dénoûment amiable de la question d'Orient. A l'artisan on peut deviner l'œuvre. L'auteur de tant de conceptions malfaisantes ne nous paraît pas l'homme désigné pour remplir en Europe le rôle de conciliateur. Nous voudrions nous tromper !

Le Gaulois parle en termes très-réservés de la retraite possible de M. Dufaure. La perte douloureuse qu'il vient de faire a certainement ébranlé le vigoureux et honorable garde des sceaux. Il a pu, à la première heure, songer à s'éloigner de la vie militante, mais ses propres réflexions et les instances de ses amis lui ont fait abandonner cette résolution première.

Les radicaux parlent toujours d'apaisement, et voilà qu'à la veille de l'Exposition ils soulèvent de nouvelles causes d'agitation et de dissentiment.

Il paraît qu'ils ont conçu l'absurde projet de mettre en accusation le ministère du 16 mai.

Si de tels agissements n'avaient pas pour effet de nuire aux intérêts publics, il est certain que cette mise en accusation serait une bonne fortune pour le parti conservateur : elle aurait pour effet de reconstituer au Sénat une majorité compacte et de faire condamner par la Chambre haute, non pas les ministres choisis par le Maréchal-Président pour lutter contre la Révolution, mais les accusateurs eux-mêmes, les organisateurs de la future Convention.

Les républicains comprendront-ils enfin qu'il est temps de mettre un terme à ces absurdes persécutions et de s'occuper un peu plus des affaires extérieures ?

M. Victor Fournel, qui publie des chroniques si spirituelles et instructives, écrit dans celle donnée par lui à la dernière livraison du Correspondant :

« Il est vaguement question, parmi les étudiants français, d'aller, à la mi-carême ou aux fêtes de Pâques, rendre leur visite aux étudiants des bords du Mançanarès. Je leur souhaite le même succès sans le même revirement. Par malheur, ils n'ont ni costumes, ni guitares, ni jotas, ni seguidilles, ni traditions, ni répertoire. Le paletot et le chapeau noirs manquent de caractère ; les chansons et les boleros du bal Bullier pourraient ne point charmer la population madrilène. Les concerts qu'ils exécutent de temps à autre au cours d'un professeur de droit ou de médecine, sont aussi dépourvus d'harmonie que de mesure. A moins de se faire escorter par les massiers des quatre facultés, ce qui donnerait à leur démarche un

caractère de gravité tout à fait officielle, et de se vêtir en *escholiers* du moyen-âge, pour ne pas rester trop au-dessous du costume de l'Université de Salamanque au XVI<sup>e</sup> siècle, si bien porté par leurs confrères de la péninsule, il me semble que le cortège risquerait fort de tromper l'attente d'une population méridionale, amoureuse du pittoresque. »

Un conflit soulevé par la pétition du major Labordère entre le ministre de la guerre et la commission présidée par M. Madier-Montjau, est passé à l'état aigu. M. le général Borel, entendu une première fois par la commission, en est sorti bien décidé à ne pas céder aux injonctions de députés qui prenaient ouvertement fait et cause pour un officier indiscipliné.

Le ministre a notifié sa résolution à M. Madier-Montjau par une lettre dans laquelle il déclarait qu'il ne se rendrait plus à une commission dans laquelle il était traité, à huis-clos, en véritable accusé, et qu'il n'accepterait qu'un débat en séance publique.

Tel est le sens de la lettre que la commission s'est abstenue de livrer à la publicité, et à laquelle M. Georges Périn est chargé de répondre par un rapport-réquisitoire qui sera déposé à la rentrée.

On écrit de Paris au *Journal de Bruxelles* :

« On disait hier soir, dans un salon politique où les nouvelles proviennent ordinairement de bonne source, que le général de Geslin, quelques heures après sa révocation, était allé voir le Maréchal.

» Dès qu'il entra, le Maréchal vint à lui la main tendue et lui dit d'un air triste :

« — Ah! mon pauvre ami, je n'y suis pour rien, et je vous plains de tout mon cœur; mais, vous le savez, je suis ici une cinquième roue à un carrosse. »

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« On nous annonce de Londres que le comte Schouvaloff aurait reçu du prince Gortschakoff une communication de la plus haute gravité. Il n'a pas dissimulé au marquis de Salisbury qu'avant d'en faire part au cabinet de Saint-James, il avait cru devoir en référer au grand chancelier impérial. Les rapports entre le marquis de Salisbury et le comte Schouvaloff seraient excessivement tendus. »

On représente toujours l'armée ottomane comme totalement épuisée. Des renseignements d'une source authentique établissent qu'en Albanie et à Smyrne, plus de 200,000 volontaires, rompus au métier des armes, sont prêts à s'engager, si l'Angleterre déclare la guerre à la Turquie. »

Ces jours derniers, on lisait dans la *Commune* :

« Aux généraux de Galliffet et de Ladmirault nous joindrons désormais le général de Geslin! »

» Patience! la démocratie n'oublie pas les insultes. — Les citoyens s'en souviendront, monsieur de Geslin! »

Plusieurs journaux ayant vu dans ces lignes la désignation du général de Geslin comme un futur otage, la *Commune* a répondu :

« Nous remercions nos confrères de la façon dont ils ont interprété notre entrefilet sur M. de Geslin.

» Ils ont merveilleusement compris notre pensée, et ont fait preuve d'une perspicacité et d'un esprit qui ne nous étonnent point de leur part. »

« La perspicacité, dit l'*Union*, qui cite cette réponse, n'était pas nécessaire pour traduire la note de la *Commune*; la mémoire suffisait. »

La Société hippique française prépare en ce moment son grand concours annuel au palais de l'Industrie, à Paris.

Ce concours aura lieu du 13 avril au 30 du même mois. Il comprendra de nouvelles catégories de prix réservés aux trotteurs,

une grande exhibition de mailcoaches, un défilé d'attelages de maître, sans distinction de nationalité ni conditions d'âge, et un grand concours de chevaux de selle demi-sang et pur sang.

Une journée sera réservée à la réunion de toutes les voitures de tous nos grands magasins de Paris. Plus de 12,000 voitures, paraît-il, seront exposées.

On espère que le carrousel, supprimé l'an dernier, sera rétabli cette année.

Un nouveau plan de la ville de Paris, qui vient d'être publié, établit que la capitale compte 109 avenues, 79 boulevards, 154 carrefours (places), 36 chemins de fer (gares), 38 chemins-ruelles, 180 cités et villas, 350 galeries, 257 impasses, 25 jardins, 27 ponts, 57 portes, 43 quais et 2,120 rues.

Dans son audience du 4 avril, le tribunal correctionnel de Châlons-sur-Saône a condamné vingt-sept ouvriers mineurs de Montceau, pour faits se rattachant à la grève, de 4 à 13 mois de prison.

#### LA BOURSE.

Nous reproduisons l'histoire, que donne le *Bulletin français*, de l'installation de la Bourse en France :

Il est intéressant de noter que, à l'origine, les courtiers de change s'occupaient, non-seulement du change des monnaies, de la vente des matières d'or et d'argent, de la négociation des deniers, mais encore de la négociation des marchandises françaises et étrangères et de la vente des denrées au poids.

Ainsi un édit de François I<sup>er</sup>, en date du 18 juillet 1540, établissait que les étoffes d'or, d'argent et de soie importées en France seraient envoyées directement à Lyon, pour y être déballées et mises en vente par les courtiers de change.

C'est également sous le règne de François I<sup>er</sup> que Duprat, garde des sceaux, institua la dette publique en France. Les emprunts de la commune avaient été jusqu'alors accidentels et temporaires. Duprat créa le premier des rentes perpétuelles, garanties par le droit de taxes perçu sur la vente du bétail.

La première émission de ces rentes, appelées rentes de l'Hôtel-de-Ville (parce que les arrérages se payaient annuellement à l'Hôtel-de-Ville de Paris), fut de deux cent mille livres. L'intérêt annuel dépassait 8 pour 100.

Le revenu était, comme on le voit, très-rémunérateur pour des rentes ayant alors la garantie royale. Mais, à cette époque, les opérations financières étaient toujours fort lucratives.

Voici, par ordre de dates, les lois, ordonnances ou décrets que nous avons pu découvrir relativement à l'installation des bourses dans notre pays :

22 juillet 1305. — Une ordonnance de Philippe-le-Bel autorise l'établissement de quatorze changes royaux, avec privilège de changer les monnaies et les matières d'or et d'argent.

18 juillet 1549. — Edit rendu par Henri II, portant création d'une bourse à Toulouse.

15 avril 1595. — Arrêt du conseil d'Etat fixant le nombre des courtiers de change et de banque dans les principales villes du royaume.

Cet arrêt établit qu'il y aura 8 courtiers de change à Paris, 4 à Lyon, 4 à Rouen, ainsi qu'à Marseille, 2 à Tours, à La Rochelle, à Bordeaux, et 1 à Amiens, ainsi qu'à Dieppe et à Calais.

12 décembre 1638. — Un arrêt du conseil crée dix nouveaux offices héréditaires s'ajoutant aux vingt existants, institue un syndicat composé de deux courtiers de ladite Compagnie, ainsi qu'une *Bourse commune* du quart des gains et profits.

2 avril 1639. — Révocation de l'institution de la Bourse commune et dénomination d'*agent de change* donnée aux courtiers.

5 février 1645. — Edit qui crée six nouveaux offices d'agents de change.

18 mars 1673. — Ordonnance de commerce défendant aux agents de change de faire le change ou la banque pour leur compte particulier, sous peine de destitution et d'amende de 4,500 livres.

12 décembre 1705. — Un édit royal pro-

nonce la suppression des offices d'agents de change existants et crée cent seize nouveaux offices pour toute la France.

25 mai 1707. — Edit royal maintenant les vingt offices d'agents de change à Paris et supprimant ceux de province.

8 août 1708. — Autre édit supprimant les vingt offices d'agent de change à Paris et les remplaçant par quarante autres héréditaires.

17 novembre 1714. — Edit portant à soixante le nombre des agents de change à Paris.

22 décembre 1733. — Arrêt du conseil attribuant aux agents de change les négociations des actions et autres effets publics, exclusivement à tous autres, et réduisant leur nombre à quarante.

24 juin 1775. — Arrêt du conseil d'Etat portant le nombre des agents de change à Paris à cinquante, vu l'insuffisance reconnue du nombre de quarante.

26 novembre 1784. — Par arrêt du conseil, le nombre des agents de change est de nouveau fixé à 40 pour Paris.

7 août 1785. — Un arrêt du conseil d'Etat proscrit les négociations à terme à la Bourse.

19 mars 1786. — Le nombre des agents de change est porté de nouveau à 60 membres.

17 mars 1791. — Une loi supprime tous les offices. Toute personne peut exercer la profession d'agent de change, pourvu qu'elle ait soin de se pourvoir d'une patente et qu'elle se conforme aux règlements de police.

27 juin 1793. — La Convention nationale décrète la fermeture de la Bourse établie à Paris, rue Vivienne.

24 août 1793. — Création du Grand-Livre de la dette publique.

6 floréal an III. — Loi qui autorise l'ouverture des lieux connus sous le nom de Bourse.

20 vendémiaire an IV. — La Convention nationale décrète que le cours du change et celui de l'or et de l'argent seront établis chaque jour à l'issue de la Bourse.

18 mars 1818. — Par ordonnance du préfet de police, la Bourse cesse de se tenir dans la galerie dite de Virginie, au Palais-Royal, et doit se tenir provisoirement dans un bâtiment dont l'entrée principale est rue Feydeau.

10 juillet 1820. — Fixation d'un impôt additionnel pour l'achèvement de la Bourse de Paris.

15 novembre 1823. — Une ordonnance royale autorise les agents de change à coter sur le Bulletin authentique de la Bourse de Paris le cours des effets étrangers.

29 août 1831. — Création des rentes au porteur. Par suite, des coupons d'arrérages sont attachés aux extraits d'inscriptions de rentes au porteur.

19 novembre 1832. — Règlement général de la Compagnie des agents de change de Paris.

#### Etranger.

ITALIE. — L'enquête dirigée par le procureur du roi à Naples, dit le *Moniteur universel*, a précisé le fameux cas de M. Crispi, de la façon que voici :

L'ex-ministre de l'intérieur a contracté mariage en 1845 avec une Sicilienne; en 1854, du vivant de cette femme, il épousa à Malte la blanchisseuse savoisienne dont les ressources pécuniaires lui avaient été si utiles pendant les temps durs de l'exil. Cette seconde union est donc légalement nulle; depuis, sa femme légitime est morte; il a donc recouvré sa liberté, et le mariage contracté il y a trois mois à Naples avec la comtesse Barboglio est valide. Quant au crime de bigamie commis en 1854, la prescription empêche toute poursuite judiciaire.

Toute l'affaire se réduit à un grand scandale, qui a d'autant plus rejailli sur les amis politiques de M. Crispi, que depuis sa sortie du ministère, on a constaté qu'il avait d'avance dépensé les fonds secrets jusqu'à la fin de mai. En revanche, il se vante publiquement que, sous peu, il fera traîner sur les bancs de la police correctionnelle le baron Nicotera, l'autre chef de la gauche, qui lui a joué le tour de divulguer toute cette affaire de bigamie.

Il a fallu toute l'honnêteté de M. Cairoli pour sauver momentanément les gauches d'un débordement du mépris général.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### CONSEIL GÉNÉRAL.

Discours PRONONCÉ PAR M. BÉCHADE  
Préfet de Maine-et-Loire.

Lundi 8 avril, à la séance d'ouverture du Conseil général, présidée par M. le comte de Civrac, président, M. le préfet de Maine-et-Loire s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Quand le gouvernement du 14 décembre m'a fait l'honneur de me nommer préfet du département de Maine-et-Loire, je n'ignorais pas la grandeur de la tâche qui m'était imposée, ni, permettez-moi de vous le dire, sans que vous puissiez voir dans mes paroles un caractère de provocation ou de défi qui n'existe pas dans ma pensée, ni les méfiances instinctives qui accueilleraient dans ce pays un administrateur profondément dévoué au gouvernement de la République qu'il a mission de représenter parmi vous.

« J'ai néanmoins accepté ce poste, excité à cette détermination beaucoup moins par une confiance peut-être exagérée en mes propres forces que par la conviction qu'une administration conservatrice autant que libérale, qui s'efforcera de concilier les intérêts et de pacifier les esprits, aura, avec le temps, raison de ces méfiances.

« Je savais, en outre, que je trouverais dans l'assemblée départementale, sans compter les amis que me font mes convictions, des esprits distingués qui, pour servir les intérêts qu'ils ont spécialement mandat de défendre, sauraient momentanément faire taire, les uns, leur reconnaissance envers un régime récemment disparu, les autres, leurs sentiments de respect et de fidélité pour un passé plus éloigné.

« Ces sentiments n'ont rien qui ne soit très-honorable, à la condition toutefois qu'ils ne nous empêchent pas d'être de notre temps et n'engagent pas notre patriotisme dans une voie dangereuse pour le repos ou la liberté de notre pays.

« Je savais aussi que je trouverais à la tête du Conseil général un homme à l'esprit sage, modéré, soumis aux nécessités administratives. Je connais en quelle estime son caractère est tenu sur tous les bancs de la Chambre des députés, qui en a fait un de ses vice-présidents, et je peux déclarer ici que j'ai retrouvé dans le département de Maine-et-Loire la justification complète des paroles prononcées à la Chambre par le député rapporteur de l'élection de la 2<sup>e</sup> circonscription de Cholet, paroles que ma présence accidentelle à la Chambre m'a permis d'entendre à une époque où je ne pouvais pas supposer que je viendrais un jour m'asseoir dans ce fauteuil.

« Ce que je dis aujourd'hui, Monsieur le Président, vous pouvez l'accepter sans protestation; et si je me permets de vous adresser ces mots, c'est que je ne crains pas que vous supposiez être l'objet d'une banale flatterie aussi indigne de vous et de moi-même que de l'assemblée qui me fait l'honneur de m'écouter.

« Et maintenant, Messieurs, livrez-vous à vos travaux, examinez mes avis, statuez sur les propositions contenues dans mon rapport; vous apporterez dans vos décisions, j'en suis convaincu, une indépendance égale à celle qui m'anime et ce sentiment de responsabilité qui est l'honneur des hommes publics.

« Je me tiens à la disposition du Conseil général et de ses diverses commissions. »

M. LE PRÉSIDENT DE CIVRAC dit qu'il croit être l'interprète du Conseil général en assurant M. le Préfet qu'il trouvera dans cette enceinte le concours le plus absolu et le plus dévoué pour les affaires administratives.

Il trouvera également ce concours sur le terrain de la conciliation dont le langage que le Conseil vient d'entendre est le témoignage.

M. le Président ajoute qu'il remercie M. le Préfet des paroles qu'il a bien voulu lui adresser personnellement.

M. Victor Boullay, de Martigné-Briand, élève de l'Institution Saint-Louis de Sau-

mur, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, les examens du baccalauréat ès-lettres (diplôme complet).

#### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les assises de Maine-et-Loire (2<sup>e</sup> session de 1878) s'ouvriront à Angers le lundi 13 mai.

Voici les noms des jurés de l'arrondissement de Saumur appelés à siéger dans cette session :

MM.  
Delandes, propriétaire à Bagnoux.  
Pichon, propriétaire à Saint-Lambert-des-Lévéés.  
Labiche, agent d'assurances à Saumur.  
Demarest, propriétaire à Bagnoux.  
De Caqueray, propriétaire à Montreuil-Bellay.  
Forget, expert à Montreuil-Bellay.  
Hacault, notaire à Montreuil-Bellay.  
Frouin, propriétaire à Montilliers.  
D'Achon, propriétaire à Gennes.  
Harau, propriétaire à Saint-Clément-des-Lévéés.

#### CHAPELLE DE N.-D. DES ARDILLIERS.

Vendredi, fête de la Compassion de la sainte Vierge, fête patronale du sanctuaire, il y aura, dans la chapelle Notre-Dame : le matin, 1<sup>re</sup> messe à 6 heures ; 2<sup>e</sup> messe à 7 heures ; 3<sup>e</sup> messe à 7 heures 1/2.

Le grand-messe sera chantée par M. le curé de Saint-Nicolas, à 9 heures.

Le soir, à 3 heures, complies, sermon, bénédiction solennelle.

Le sermon sera prêché par le R. Père Burfin, prédicateur de la station de carême (église Saint-Pierre).

On mande de New-York, le 8 avril :

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« Une forte tempête, précédée de pluies et de vents du Sud-Est, atteindra probablement les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège vers le 13, touchant légèrement les côtes de la France. Mauvais temps sur l'Atlantique, au nord du 40<sup>e</sup> degré de latitude, pendant cette semaine. »

L'Observatoire de Paris communique le bulletin météorologique suivant, qui ne s'accorde pas avec la dépêche ci-dessus :

« Les fortes pressions continuent à couvrir le nord de l'Europe.

« Le baromètre remonte en France et surtout en Espagne : la dépression est relativement uniforme dans le Midi.

« Les vents soufflent encore de l'Est ; ils ont diminué de force et sont faibles ce matin sur nos côtes.

« La température a subi un léger mouvement de hausse et le ciel est généralement couvert en France.

« Le temps va rester couvert ou pluvieux. »

On écrit de Saint-Germain-sur-Vienne :

« Lundi dernier, vers huit heures du soir, le nommé François Berouard, demeurant à Savigny, se trouvait du côté de Candès. Wantant traverser la Vienne pour retourner chez lui, il monta dans une yole appartenant à M. René Bouchet, propriétaire au Port-Guyot. Mais à peine était-il à quelques mètres du rivage qu'il s'aperçut de l'inutilité de ses efforts pour diriger la barque, le bâton dont il se servait ne lui permettant pas d'atteindre le fond de la rivière.

« La yole s'en alla à la dérive vers l'île de Beaudiment, en face du bourg de Saint-Germain, et, arrivée près du bord, sur lequel le courant la poussait avec violence, elle se heurta contre un sautoir qui se trouvait à fleur d'eau. Elle fut défoncée et de nouveau entraînée par le courant, elle sombra après un parcours d'une vingtaine de mètres. Mais Berouard, au moment du choc, avait eu assez de présence d'esprit pour se cramponner au sautoir, cause de l'accident. Plongé dans l'eau jusqu'aux épaules, il se mit à appeler de toutes ses forces au secours.

« Ses cris furent heureusement entendus par deux habitants de Saint-Germain. Les sieurs Jean Loré et Baptiste Ménier se jetèrent dans un bateau et se dirigèrent en toute hâte vers le lieu d'où étaient partis les cris de détresse. Ils recueillirent Berouard qui était à bout de forces et le conduisirent sur la rive opposée de la Vienne, d'où il se rendit à son domicile. »

#### LE COULAGE DE LA STATUE DE L'EUROPE.

Le 1<sup>er</sup> avril, il a été procédé, dans les ateliers de fonderie de M. Voruz aîné, à Nantes, au coulage de la statue allégorique de l'Europe, commandée par la direction de l'Exposition universelle, pour l'ornementation de la cascade du Trocadéro.

« Cette délicate opération, dont le succès a été complet, dit le *Phare de la Loire*, avait attiré un concours de quatre à cinq cents personnes, qui en ont suivi, avec intérêt, les phases successives. Tout d'abord, il est extrait du fourneau une quantité de métal en fusion, représentant un poids d'environ 5,000 kilogrammes, qui, après avoir atteint le degré voulu de chaleur et de liquidité, est coulée dans une poche ou creuset en fer, qui doit le verser à son tour dans le moule de la statue. Le transport de ce creuset du fourneau au moule est effectué par deux grues puissantes qui se le tendent l'une à l'autre. Pour les personnes peu habituées à ce genre de spectacle, ce moment ne laisse pas d'offrir quelque émotion. Si l'une des chaînes allait casser, si un faux mouvement faisait manquer le passage d'une grue à l'autre et que cette énorme masse incandescente fût précipitée sur le sol, au milieu de la foule ? Mais non, les engins sont bien éprouvés et les hommes qui les font mouvoir sont des longtemp rompus à ces manœuvres. En peu d'instant, le creuset arrive à bon port, au-dessus du moule, puis on l'incline doucement et un fleuve de feu se précipite majestueusement dans le canal préparé pour le recevoir.

« Au milieu de l'opération survient une petite alerte : l'inflammation des gaz, qui se produit toujours pendant l'introduction du métal en fusion, détermine une légère déchirure dans l'un des côtés du moule ; il s'en échappe d'abord un jet de flamme, puis une petite quantité de fonte embrasée, qui lance à droite et à gauche quelques étincelles. Les personnes placées dans le voisinage de cette fuite s'empresent de se mettre à l'écart ; quelques-unes s'imaginent déjà que le liquide va s'écouler par cette ouverture et que le sort de la statue est compromis ; il n'en est rien, heureusement ; un moment suffit pour que l'accident soit réparé, la déchirure du moule est bouchée avec du sable et l'opération se termine sans autre accident. Il y a, d'ailleurs, dans le creuset, comme nous l'avons dit plus haut, 5,000 kilogrammes de matière pour une statue qui ne doit peser que 1,500 kilogrammes ; c'est plus qu'il n'en faut pour que le déchet, insignifiant, résultant de la fuite, ne produise aucun effet fâcheux.

« A peine le creuset a-t-il été retiré, après avoir été déchargé de son contenu, que l'on commence le démoulage de la statue. Toute une escouade d'ouvriers procède immédiatement à l'enlèvement des châssis superposés, qui emprisonnent le sujet nouveau-né, et à la démolition du moule, qui a donné lieu à de longues semaines de labeurs. On peut alors se rendre compte du travail que coûte une œuvre de ce genre, en voyant les innombrables armatures en fer, solidement agencées, qui fixent le moule, proprement dit, dans le sable qui l'entoure et remplit les châssis. Peu à peu la statue se dégage : on voit d'abord apparaître la tête, puis le buste, et enfin, au bout de deux heures, le corps tout entier est délivré de sa prison. Un premier nettoyage fait bientôt constater que l'opération est complètement réussie, et aussitôt les ouvriers ajusteurs s'emparent de l'Europe, pour l'ébarber et lui donner le fini avec lequel elle doit paraître aux yeux du public.

« Les visiteurs de la fonderie Voruz ont pu admirer, par la même occasion, le piédestal et la tête d'un rhinocéros, également destiné au Trocadéro, et dont le corps sera coulé prochainement. Ils auront été frappés, comme nous l'avons dit nous-mêmes, de l'habileté qu'il faut déployer pour réussir aussi bien des pièces d'une forme délicate, avec une épaisseur de fonte de 10 à 12 millimètres seulement.

« Nous ne doutons pas que les deux œuvres remarquables, qui, dans peu de jours, sortiront des ateliers de M. Voruz, pour aller occuper leur place dans notre grand concours international, n'y soient appréciées à leur juste valeur et ne supportent vaillamment la comparaison avec

les statues provenant des ateliers de la capitale, qui orneront également la cascade monumentale du Trocadéro. »

En Bretagne, le supérieur de l'institut des Frères de l'instruction chrétienne a décidé, en conseil, après un an d'expérimentations à l'école de Redon, que la *takimétrie* serait enseignée dans les écoles de l'institut, dont la population est de cent mille élèves. Des conférences d'initiation vont avoir lieu à la maison-mère, à Ploërmel, pendant la semaine de Pâques. Elles seront étendues, pendant les grandes vacances, à tous les développements de la takimétrie, algèbre et baccalauréat ès-sciences.

M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture, qui avait organisé l'enseignement de la *takimétrie* dans les fermes-écoles de l'Est et du Centre, en 1876 et 1877, vient de donner une nouvelle mission à M. Peresu, professeur de takimétrie à l'école Turgot, pour aller dans les départements de l'Ouest, Cher, Sarthe, Vienne, Charente-Inférieure, Ille-et-Vilaine. Les conférences commenceront fin de mai.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent de Paul aura lieu le mardi de Pâques, à 2 heures, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Les personnes qui voudraient bien offrir des lots sont priées de les déposer chez le concierge de la Société, ou entre les mains de l'un des membres de l'Œuvre.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable le 1<sup>er</sup> avril.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 7 avril 1878.

Versements de 99 déposants (18 nouveaux), 16,426 fr. 77 c.

Remboursements, 9,951 fr. 59 c.

#### Tribunaux.

Dans son audience du 5 avril, la cour d'assises du Loiret a jugé l'affaire suivante :

Le 6 mars 1878, mercredi des Cendres, vers dix heures du matin, trois individus composant une mascarade, les nommés Poirier (Armand-Etienne, 31 ans ; Roux (Louis-François), 24 ans, et une troisième personne restée inconnue, rassemblèrent, au son de la grosse caisse, un certain nombre d'enfants sur la place principale de la ville de Malesherbes, les firent agenouiller en rang et simulèrent par dérision des cérémonies du culte catholique.

Ils firent faire le signe de la croix aux enfants, et Roux leur distribua, en parodiant la cérémonie de la communion, du pain azyme en signe d'hostie. Il disait en même temps : « Mangez le bon Dieu. »

Puis les prévenus parodièrent la cérémonie de l'offrande, en se servant d'un plateau de balance en guise de patène. Roux fit baisser ce plateau par les enfants, en disant : « Embrassez le bon Dieu ! »

Cette scène scandaleuse se renouvela dans les mêmes circonstances sur une autre partie de la voie publique de Malesherbes, rue Saint-Martin, avec cette seule différence que ce fut alors Poirier qui se chargea du rôle de prêtre.

Dès que ces deux scènes, qui avaient excité l'indignation de nombreux témoins, furent terminées, les prévenus emmenèrent les enfants dans un cabaret où ils leur firent faire encore un simulacre de prière, et leur donnèrent du vin et des pruneaux.

Les prévenus reconnaissent les faits qui leur sont reprochés ; ils cherchent à atténuer leur faute en alléguant qu'ils étaient excités par la boisson ; ils n'ont pas d'antécédents judiciaires.

Les accusés déclarés coupables, mais avec admission de circonstances atténuantes, sont condamnés chacun à deux mois de prison.

#### LES ÉVADÉS DE POITIERS.

On écrit de cette ville :

« L'évasion des sept condamnés qui avaient pris la clef des champs dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars a eu son épilogue en police correctionnelle.

« Un nombreux public avait tenu à assister à cette audience ; un certain nombre de dames étaient sur l'estrade derrière le tribunal.

« Ont été condamnés pour évasion avec bris de prison (art. 245, 249 du code pénal) : Dubois, celui qui n'a pas pu être repris, par

défaut, à un an de prison ; Maubé (dit Bartolato), à un an ; Leccia, Baudu, Bourdichon, à six mois de la même peine.

« Pour complicité, aide et assistance, à défaut de coopération personnelle établie : Laurier à six mois, Rocher à trois mois d'emprisonnement (art. 239, 62). »

#### Faits divers.

Il est question d'installer un observatoire météorologique au sommet du Mézenc, dans l'Ardèche. Le sommet du Mézenc est le plus haut de l'intérieur de la France (1,775 mètres d'altitude), si l'on en excepte le Mont-Ventoux. Il forme la limite de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

Par sa position centrale des Cévennes et par son élévation dominant tous les alentours aussi loin que la vue peut s'étendre, le Mézenc est le point le mieux placé pour les observations météorologiques et même astronomiques. De là, le coup d'œil embrasse toute l'Ardèche du nord, au midi plongeant sur les étages ou contreforts qui s'abaissent depuis son pied jusqu'au Rhône à l'est, n'étant limité au-delà que par les Alpes après les plaines du Dauphiné.

\*\*\*

Un cultivateur du Midi vient de mettre en usage un remède contre la petite vérole que nous ne conseillons à personne de chercher à imiter.

Ce brave homme était fort malade et dans son lit.

Se trouvant seul, à un moment donné, il quitta son lit, s'habilla et mangea un gros oignon qu'il arrosa de deux litres de vin et d'un quart de litre d'eau-de-vie. Cela fait, il partit pour Draguignan.

Quelques instants après, sa famille s'aperçut de sa disparition et se mit à sa recherche. On finit par retrouver S..., qui fut ramené à la maison dans un état pitoyable. Il était même considéré comme perdu. Et cependant c'est tout le contraire qui s'est produit. A peine arrivé chez lui, un mieux sensible s'est déclaré chez le malade, et le lendemain tout danger avait disparu.

VILLE DE NAPLES. — Les récents incidents politiques ont provoqué une baisse sensible sur toutes les valeurs, sans exception. En pareille circonstance, le capitaliste intelligent doit s'attacher à profiter de la baisse en achetant, parmi les valeurs de tout repos, celles qui sont le moins exposées à une nouvelle dépréciation et qui ont, au contraire, le plus de chance de participer à une hausse rapide et étendue.

Parmi ces valeurs figurent les obligations de la Ville de Naples 1877. Ces obligations rapportent 20 fr. net d'impôt payables en or, en France et en Italie, et sont remboursables à 400 fr.

Elles se négocient actuellement, depuis la baisse, aux environs de 305 et 310 fr.

Evidemment, à ce cours, ces obligations ne peuvent plus baisser beaucoup, quels que soient les événements. Forcément elles doivent rebondir en hausse à la première éclaircie politique.

Ces obligations sont émises par Naples. Naples a une agglomération de 7 à 800,000 âmes. Comme population c'est la plus grande ville de l'Italie et la cinquième ville d'Europe. Comme mouvement maritime, elle est la première place de l'Italie et peut être mise sur le même rang que Le Havre et Marseille.

Quand les titres d'une cité pareille sont momentanément à des cours qui donnent un revenu de 7 0/0 sans compter la prime de remboursement, les capitalistes ne doivent pas hésiter à en mettre dans leur portefeuille. Ce sont des occasions que l'épargne prudente doit d'autant moins laisser échapper qu'elles ne se présentent pas souvent, surtout aujourd'hui que les bons placements sont si rares.

#### Dernières Nouvelles.

Londres, 10 avril.

Une nouvelle assez grave s'est répandue aujourd'hui dans la Cité. Le gouvernement anglais aurait été prévenu par ses représentants officiels que le gouvernement espagnol avait résolu d'armer immédiatement tous les ports et de demander aux Cortès un crédit pour la mobilisation de l'armée.

On prétend que l'Espagne a l'espoir de reconquérir Gibraltar, et on se demande si cette nation n'est point d'accord avec l'Allemagne et la Russie.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

**APPEL AUX POETES.**

Le vingtième Concours poétique, ouvert en France, le 15 février 1878, sera clos le 1<sup>er</sup> juin 1878. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — (Affranchir.)

Les *Audaces de Ludovic*, par Paul Parfait, viennent de paraître chez Calmann Lévy. Ce nouveau volume de l'auteur de *l'Agent secret* et de la *Seconde vie de Marius Robert*, se distingue par la légèreté, la grâce et la gaieté de son allure. La suite de nouvelles qui le composent sont écrites avec une verve endiablée où la bonne humeur n'exclue pas ça et là une pointe de sentiment. C'est de l'esprit français et du meilleur.

**Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER**  
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : un million de francs  
27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris,

Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.

Adresser les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

« Monsieur, j'ai eu l'occasion d'employer souvent, pour mes malades faibles ou débilités, votre **BLIXIR ANALEPTIQUE**, et j'ai la satisfaction de vous assurer qu'il n'a cessé de me donner de bons résultats; cela est si vrai, que, pour mes enfants, je viens vous prier de m'adresser quelques flacons. » D<sup>r</sup> H. ...., à Marseille.

» A. M. Mercier, pharmacien à Nantes. »

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris,

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'Hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel Panjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**GOUTTE ET RHUMATISMES**

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Bouée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de Valenciennes, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.

Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 AVRIL 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			72 40	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			625	Canal de Suez			739 50
4 1/2 %			109 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			660	Crédit Mobilier esp.			527 50
5 %			109 35	Crédit Mobilier			148 75	Société autrichienne.			517 50
Obligations du Trésor, t. payé.			492	Crédit foncier d'Autriche			200	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			243	Charentes, 500 fr. t. p.			105	Orléans			345
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			500	Est			657 50	Paris-Lyon-Méditerranée			337 50
— 1865, 4 %			515	Paris-Lyon-Méditerranée			1990	Est			340
— 1869, 3 %			480	Midi			803 75	Nord			344
— 1871, 3 %			389 50	Nord			843	Ouest			339 50
— 1875, 4 %			509 75	Orléans			1127 50	Midi			338 75
— 1876, 4 %			499 25	Ouest			715	Charentes			251
Banque de France			3120	Yvendée, 500 fr. t. p.			1270	Yvendée			540
Comptoir d'escompte			698 50	Compagnie parisienne du Gaz			520	Canal de Suez			
Credit agricole, 200 f. p.			330	C. gén. Transatlantique							
Credit Foncier colonial, 300 fr.			355								

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIERE**

Le dimanche 14 avril 1878, à midi, en la demeure de M. et M<sup>me</sup> Ménard-Lemarchand, il sera procédé à la continuation de la vente des meubles et objets mobiliers appartenant à M. et M<sup>me</sup> Ménard.

On vendra notamment :

Meubles de salon, de chambres à coucher, lits complets, effets d'habillement, dorures, bijoux, argenterie, draps et serviettes, armoires, chaises et quantité de bons objets. (184)

**A VENDRE**

A LOUER

PRÉSENTMENT,

OU A ARRENTER

**UNE GRANDE ET BELLE MAISON**

Située à Doué, rue de Cholet, Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y adossés; superficie, 22 ares.

Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.

S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (149)

Commune de Dampierre.

**ADJUDICATION**

**DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Dampierre prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Dampierre, le dimanche 28 avril 1878, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1 <sup>o</sup> 1119 mètres courants de terrassements.....	2,503 f. 32
2 <sup>o</sup> 960 mètres courants d'empièvements.....	2,918 40
3 <sup>o</sup> Entretien conforatif pendant le délai de garantie.....	521 60
4 <sup>o</sup> Plantations.....	45
5 <sup>o</sup> Somme à valoir pour dépenses imprévues.....	11 68
Total.....	6,000 f.

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la première circonscription de Saumur, et à celui de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**DEUX MAISONS**

Montée de la Retraite.

S'adresser à la Retraite. (180)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.

S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

**A VENDRE**

MATÉRIAUX DE DÉMOLITION : Tuffeaux, soliveaux, poutres, portes, croisées, placards, devantures de magasin; tout l'agencement d'un magasin de mercerie, comptoirs, rayonnages, glaces, une fermeture en fer (système Maillard), vieilles ardoises. — S'adresser à M. Delcour, 2, rue Saint-Georges, à Angers. (164)

**MODES**

Fonds de commerce. — Marchandises. — Matériel. — Droit au bail. S'adresser rue Saint-Aubin, 64, Angers. (178)

**MAISON DE CONFIANCE**

**FILS FER GALVANISÉS**

Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 28, à Saumur. (88)

**AVIS.**

M<sup>me</sup> PICARD-OGER, marchande de parapluies, 52, rue du Portail-Louis, continue les affaires comme par le passé.

A son commerce de parapluies, elle a ajouté la parfumerie, les cravates, la gauterie, etc., etc.

**DÉPOT**

**DES FORGES DU BERRY**

**SPÉCIALITÉ**

**DE FILS GALVANISÉS**

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n<sup>o</sup> 16. Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **Fil fer du Berry.** (237)

M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

UNE BONNE COUTURIÈRE demande une apprentie. S'adresser au bureau du journal.

**M. RIELLANT**

**ET SA FILLE**

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

**COSMYDOR**

Incomparable Eau de Toilette, sans acide vinaigre

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du cosmétique. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.

(En faire usage quotidiennement.)

LE FLACON : 1 FR. 50. Se vend partout.

Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris. Envoi de Prospectus explic. contre demande affranchie.

**PAPIER WINSI**

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, toues, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples; une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fls : 1,50. Se défier des contrefa.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.



**PONEYS CORSES**

VENDREDI PROCHAIN, il sera exposé en vente, chez M<sup>me</sup> DEHON, hôtel du Champ-de-Foire, pour être vendus à l'amiable, 15 PETITS PONEYS, d'origine corse, premier choix.

**MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES**

**LÉPICIER, successeur de GILLET**

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz néveu, etc., etc. M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

**PHARMACIE-DROGUERIE**

**Ancienne Pharmacie PASQUIER**

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de P. GODET.